



Convention de Formation

Entre les soussignés,

Institut de Sophrologie Humaniste représenté par Mme Jacqueline Baudet - SIRET : 533 972 956 00031 - N° de déclaration d'activité : 31 59 08836 59 - CPF n°167152 (ne vaut pas agrément de l'état) - enregistrement RNCP publié au JO du 27/8/2013 pour la FEPS dont l'Institut est membre, située au 127 boulevard de la Liberté 59000 LILLE,

et

M./Mme

Adresse :

Ci-après dénommé « Le stagiaire »,

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1er : Objet de la convention

L'Institut de Sophrologie Humaniste de Lille représenté par Jacqueline Baudet, organisera l'action de formation suivante :

Les jeudis de l'ISH

- + Animé par : en annexe
- + Programme et méthodes : en annexe
- + Type d'action de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du travail) : Formation professionnelle pour l'acquisition de compétences techniques, pratiques et théoriques en sophrologie
- + Dates : choisir la date (un choix par convention)
 - ☞ 22 février 2018
 - ☞ 26 avril 2018
 - ☞ 14 juin 2018
 - ☞ 20 septembre 2018
 - ☞ 15 novembre 2018
- + Durée : 7 heures
- + Lieu : 127 boulevard de la Liberté - 59000 LILLE

Article 2 : Effectif formé

L'Institut de Sophrologie Humaniste de Lille accueillera le stagiaire dans un groupe de 18 personnes participants au maximum pour cette formation.

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, le stagiaire s'acquittera des coûts suivants :

TOTAL GENERAL : 150 euros (prise en charge possible par votre OPCA)

Article 4 : Modalités de règlement

Un acompte de 60 euros est demandé à l'inscription. Le solde sera dû en totalité en début de formation.

A régler : par chèque bancaire à l'ordre de ISH/Jacqueline Baudet.

Article 5 : Dédit ou abandon

En cas de désistement moins de 10 jours avant la date du premier séminaire l'acompte versé resterait acquises à l'ISH-Jacqueline Baudet.

« En cas d'abandon en cours de formation, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action ».

Article 6 : Différents éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Lille, le

Pour l'Institut de Sophrologie Humaniste

Le stagiaire ou son représentant

JEUDIS DE L'ISH - Présentation

Réservé aux sophrologues praticiens, et dans la perspective du post formation visant à continuer d'accompagner ses élèves formés, l'ISH souhaite ouvrir la relation à la vivance de la sophrologie, dans ses cadres fondamentaux, et dans tous les aspects qu'elle peut revêtir : les « Jeudis de l'ISH » ont pour vocation d'ouvrir ou de renforcer la pratique sur des thèmes très spécifiques. Une technique, une approche, une connaissance de base d'un milieu ou d'un sujet d'accompagnement.

Durant ces rencontres, les participants développeront ou renforceront leur pratique en relation à la réalité de leur quotidien avec leurs clients. Les intervenants mêleront théorie, pratique et échange.

Ces journées, qui se dérouleront le jeudi et dureront sept heures, sont ouvertes aux sophrologues certifiés de l'ISH, ainsi qu'à un public de sophrologues en exercice.

La participation est fixée à 150€. Le financement de ces journées formatives peut se négocier auprès d'organismes financeurs de la formation continue, notamment le FIFPL.

Les dates :

22 février 2018 :

Les métaphores en sophrologie Jean François Pocentek formateur ISH

26 avril 2018 :

La préparation aux examens Jean Marie Roquet, formateur ISH

14 juin 2018 :

La respiration Jacqueline Baudet directrice ISH

20 septembre 2018 :

Le deuil Jean François Pocentek formateur ISH

15 novembre 2018 :

RDC5, Arnault Hayaert Directeur UNISOPHRO, voir conditions ci-dessous.

L'accès à l'initiation « de la RD5 à la RD12 » est, à la demande d'Arnault Hayaert, soumise au suivi des journées RD1, RD2, RD3, et RD4 qu'il anime les lundis ainsi qu'à l'obtention du titre de sophrologue depuis une année. Par là même, il se réserve de vérifier l'aptitude des candidats à suivre cette initiation.

EXCEPTÉ POUR LE JEUDI 15 NOVEMBRE LE THÈME DES JOURNÉES PEUT ÊTRE REVU SUR PROPOSITION CLAIRE D'UN GROUPE D'AU MOINS 8 PERSONNES.